

Règlement du concours

Article 1 : Prix ARTINOV DROME 2017

Le prix ARTINOV DROME est un prix annuel, organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme. Il a pour but de promouvoir l'innovation et le changement technologique dans les petites entreprises. Il est attribué par concours.

Celui-ci comprend 4 catégories :

- Technologie et Haute technologie,
- Produit,
- Procédé de production,
- Innovation métier,

Un lauréat est désigné dans chaque catégorie. Chaque lauréat reçoit un diplôme, un film de présentation de son entreprise et un prix dont la dotation est fixée à l'article 4.

Un accompagnement en matière de formation sera également proposé aux candidats (commercial, numérique...) selon les besoins identifiés des chefs d'entreprises.

Article 2 : Composition et attributions – Jury ARTINOV DROME 2017.

Il est composé de :

- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme ou son représentant,
- 1 représentant du Conseil Général de la Drôme,
- Le Président du CRITT 26/07 ou son représentant,
- 1 représentant de la Banque Populaire des Alpes,
- 1 représentant de la MAAF Assurance,
- 1 représentant de la Socama,
- 1 représentant du Crédit Agricole,
- 1 chef d'entreprise du secteur des métiers qualifié désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme,
- 1 représentant de l'INPI,
- 1 représentant du Dauphiné Libéré,
- 1 représentant de l'Echo le Valentinois,
- 1 représentant de BPI France
- 1 représentant de ARDI Rhône-Alpes
- 1 représentant de la Région Rhône-Alpes
- 1 représentant de l'incubateur Généo.

Le jury décide des entreprises distinguées sur des critères dont il est seul juge. Il se prononce de façon définitive sur les bases des dossiers en l'état. Son avis ne peut être contesté.

Chaque membre du jury s'engage à la confidentialité des débats et des informations en leur possession ainsi qu'à la confidentialité des résultats jusqu'à leur proclamation officielle.

Article 3 : Conflits d'intérêt

Sont déclarés en conflit d'intérêt les membres du jury ayant :

- Un lien de parenté ou d'influence avec un dirigeant ou propriétaire d'une entreprise candidate,
- Un lien capitalistique avec une entreprise candidate (client, fournisseur, concurrent, prestataire technique...).
- Les membres du jury s'abstiennent de noter un dossier sur lequel ils connaissent un conflit d'intérêt.

Article 4 : Dotation du prix

Le prix ARTINOV DROME 2017 reçoit une dotation globale de 9 200 € répartie à égalité sur les 4 catégories soit 2 300 €.

Article 5 : Conditions d'admissibilité

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- Être immatriculé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme,
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales,
- Ne pas faire l'objet de procédure collective,
- Ne pas avoir été primé à ARTINOV depuis 3 ans.

Article 6 : Dossier de candidature

Les entreprises candidates doivent présenter un dossier décrivant leur projet, celui-ci doit présenter un saut technologique certain, une évolution pour l'entreprise, caractérisée par la création, le développement ou la modernisation de :

- Produits,
- Procédés notamment de production,...
- Innovation de services sur une base technologique.

Les dossiers de candidature doivent parvenir complets à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme au plus tard avant la date limite de dépôt des dossiers fixée à l'article 8.

Ils doivent contenir :

- L'identification de l'entreprise et de ses dirigeants,
- La description du projet, les techniques ou technologies mises en œuvre, ses avantages par rapport aux produits / procédés / services existants,
- Tout document permettant d'évaluer la faisabilité économique du projet, son réalisme commercial,
- Les trois dernières liasses fiscales (sauf pour les entreprises de moins de 3 ans),
- La copie du présent règlement signé par le dirigeant.

Article 7 : Sélection des dossiers

Les dossiers sont adressés aux membres du jury 15 jours avant la réunion de sélection.

Les prix seront attribués sur la base des dossiers remis par les entreprises.

Les critères de sélection porteront sur :

- l'intégration d'un nouveau savoir-faire ou d'une nouvelle technologie dans l'entreprise,
- le réalisme économique du projet,
- le réalisme financier du projet,
- l'aptitude du chef d'entreprise à conduire le projet.

Le jury se réserve le droit de retirer un prix attribué sur la base d'informations incomplètes ou erronées entraînant une mauvaise appréciation du dossier.

Article 8 : Calendrier du prix ARTINOV DROME 2017

- **20 mars 2017** : appel à candidature par voie de presse

- **2 juin 2017** : date limite du dépôt des dossiers

- Proclamation des résultats et remise des trophées et des prix aux lauréats courant du dernier trimestre 2017.

Lancement : le lancement officiel du concours se fait par voie de presse.

Article 9 :

Les entreprises lauréates seront présentées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme au concours régional ARTINOV, dès l'instant où celui-ci sera organisé.

Article 10: Pérennité du concours

Les organisateurs se réservent la faculté d'écourter, proroger, modifier, reporter, annuler le concours si les circonstances l'exigent. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner un prix s'il considère que la qualité du dossier présenté est insuffisante. Dans tous les cas les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

Article 11 : Engagement des candidats

La participation au concours implique le respect du présent règlement. Les candidats acceptent la médiatisation de leurs projets ainsi que l'ensemble des conséquences qui pourraient en résulter sous réserve de la non divulgation de tout secret industriel ou de tout procédé de fabrication propre. Ils déclarent sur l'honneur être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales et ne pas faire l'objet de procédure collective. Les candidats au Concours s'engagent à garder la confidentialité des résultats jusqu'à la cérémonie officielle de remise des prix.

Article 12 : Dépôt du règlement

Le présent règlement du concours ARTINOV DROME 2017 est déposé à l'étude à Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

Madame – Monsieur : _____

Le : _____ lu et approuvé
Signature :